

Règlement de Courses

Trois épreuves sont au programme

Départs devant la salle des fêtes de Poulx:

-5h30 pour le 64 km – Intense

-7h30 pour le 40 km – Elite

-8h30 pour le 23 km – Confirmé

-8h45 pour le 13 km – Découverte

Le circuit & Temps de course

La course s'effectue sur un circuit naturel sur une seule boucle. Elle est à parcourir une fois.

Temps limites de course pour le 64 km à 11h30 et pour le 40 km à 8h . (des barrières intermédiaires seront fixées et inscrites sur le 'Roadbook')

Au-delà de ce temps, les coureurs seront récupérés par l'assistance de la course.

Disqualification

Un inscrit sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres inscrits ou envers l'organisation.

La tricherie (coupe de parcours, non passage à un point de contrôle, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs)

La remise des dossards

-samedi après-midi de 14h à 18h

-dimanche à partir de 6h30

A la salle des fêtes de Poulx (Panneaux indicateurs)

Inscriptions & Tarifs

Inscriptions par correspondance : 40 € pour le 64 km / 27 € pour le 40 km / 19€ pour le 23 km / 12€ pour le 13 km, réception Vendredi midi dernier délai

Inscription par internet via le lien d'accès sur notre site à la page du Beaver Trail jusqu'au vendredi 5 juin 2020 à minuit.

Toute inscription non accompagnée du règlement, de la copie d'une licence FFA / UFOLEP ou d'un certificat médical ne pourra être prise en compte.

Pas d'inscription par téléphone.

Chèque à l'ordre de l'Association « Team Poulx Trail ». (1€/Coureur reversé à une association caritative)

Pas d'Inscription sur place.

Ravitaillements & et postes de contrôle

-sur le 64 km – au 20ème / 36ème / 43ème / 50ème / 57ème / 61ème puis à l'arrivée.

-sur le 40 km – au 13ème / 20ème / 27ème / 34ème / 38ème puis à l'arrivée.

-sur le 23 km – au 10ème / 16ème / 20ème puis à l'arrivée.

-sur le 13 km – au 6ème / 10ème puis à l'arrivée.

Un point d'eau supplémentaire pourra être rajouté en fonction des conditions climatiques.

Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières ou de modifier le parcours prévu initialement

Matériel/Equipement

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout le long de la course. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu par les bénévoles ou les commissaires de courses à n'importe quel moment de la course.

-sac à dos ou porte-ceinture pouvant contenir le matériel obligatoire

-veste de pluie.

-gobelet d'eau type gobelet réutilisable.

-couverture de survie entière.

-téléphone portable chargé (avec numéros enregistrés du directeur de course et du responsable secours) – n° sécu et n° PC course à venir.

-réserve en eau de 0,75 litre.

-réserve alimentaire de survie composée d'au moins 2 barres énergétiques.

Abandon

Tout inscrit peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors impérativement prévenir le PC course (numéro fourni avant la course par l'organisation), qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un inscrit visiblement défaillant.

S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

Le rapatriement sera décidé en lien avec le P.C course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les inscrits refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course le fera sous leur entière responsabilité.

Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Sécurité/assistance médicale

Des postes de secours sont situés sur plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC secours et course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course à Poulx.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

-en se présentant à un poste de secours

-en appelant le PC course

-en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

-à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve

-à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.

-à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») : 112

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Assurances

Au-delà de l'assurance contractée par les organisateurs, chaque participant devra posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la course (Loi du 23 mars 1999, article 6) ou être licencié à la F.F.A. / UFOLEP.

Le parking

Il sera réglementé par arrêté municipal aux abords du circuit, et des zones de stationnement indiquées.

Catégories autorisées à participer

13 km : Cadet, Junior Espoir, Senior, Vétérans 1, 2, 3, 4.

23 & 40 km : Espoir, Senior, Vétérans 1, 2, 3, 4.

Les récompenses

Les lots podium seront donnés aux récompensés présents uniquement.

Un lot sera offert à tous les participants à l'inscription

Les lots podium (non cumulable):

.1er 2ème 3ème H & 1er 2ème 3ème F Scratch

.1er H & F de chaque catégorie (au 1er sept. 2019) autorisée à parcourir dans chacune des courses.

Droits à l'image

Les organisateurs du « Beaver Trail » ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias sont autorisés à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, prises à l'occasion de cette manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.